



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 23 juin 2025 – Délibération n°073

**Convocation envoyée,
affichée et mise en ligne
le : 17/06/2025**

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 17
- Pouvoirs : 2
- Votants : 19
- Absents : 9

Résultats :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée et mise en ligne
le : 27/06/2025**

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 26 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-trois juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Secrétaire de séance : Madame Françoise CAPUS

Présents : BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL Aurélien - MAJOREL Aimé - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle.

Absents : ANGLADE Clémence - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LABRO Isabelle - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - RAGOT Annie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Par un vote au scrutin ordinaire, **Monsieur le Maire** propose d'adopter, avec ou sans modification, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2025.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Considérant la nécessité d'approuver le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 23 mai 2025, joint à la présente délibération, sans modifications.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros

Le secrétaire de séance
Françoise CAPUS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Françoise CAPUS".